Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID: 059-215901729-20250129-250129AU\_015PFL-AU

## DECISION N°2025-015 Pôle Famille Loisirs Culture

<u>OBJET</u>: Animation Musicale The Dansant 8. Domaines de compétences par thèmes 8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un Thé Dansant ouvert à tous, le DIMANCHE 9 FEVRIER 2025.

## DECIDE

<u>Article 1</u>: Il sera fait appel à l'orchestre «FCM ANIMATIONS » représenté par Monsieur DANQUOINS Frédéricr, 6 rue des Postillons 59380 BERGUES), qui assurera l'animation musicale du Thé Dansant du **DIMANCHE 9 FEVRIER 2025**.

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève à 890 € TTC.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 29/01/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,

Acte soumis à transmission Affiché le

Certifié exécutoire

